



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 septembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18h00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Lucien Ouellet	Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint
-------------------------	---

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018
- 2 Travaux publics
 - 2.1 Adjudication - Services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages
- 3 Avis de motion
 - 3.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 704
- 4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 5 Levée de la séance



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-09-355

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 TRAVAUX PUBLICS

18-09-356

2.1 ADJUDICATION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR L'AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 mars 2018, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage final
Consortium SM ⁱ - AEC	2.87
Tetra Tech QI inc.	4.02



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Tetra Tech QI inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit 4.02, le tout conformément à la soumission reçue le 29 mars 2018, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 319 650,50 \$ taxes incluses, le tout conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt;

QUE les honoraires soient payables à même le règlement d'emprunt à être adopté pour les fins des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages, sous réserve des approbations requises par la Loi;

QUE la firme Tetra Tech QI inc. soit informée qu'aucune dépense ne peut être encourue par la Municipalité avant l'entrée en vigueur du règlement à l'exception d'un montant n'excédant pas 10% du montant total du règlement;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

3 AVIS DE MOTION

18-09-357

3.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 704

Je, Carl De Montigny, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 704 pour payer les services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-09-358

5 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE la séance extraordinaire du 26 septembre 2018 soit levée à 18 h 19.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint